

Objet :	CLASSIFICATION DES TAUX D'ATTAQUE
Proposition :	Proposition de QUALISURFAL n° 1/16.09.14
Décision de QUALICOAT :	Résolution n° 13/CT 5.11.14 Le CT accepte la proposition de QUALISURFAL d'indiquer dans les Directives que les nouvelles règles relatives aux différents cycles de prétraitement (A1, etc...) introduites pour Seaside s'appliquent également à tout autre type de prétraitement. Le GT Directives va rédiger une fiche de mise à jour.
Date de validation :	20 mai 2015
Date d'application :	1^{er} janvier 2016
Modification des Directives :	▶ § 3.2.1 Modification du titre et suppression de la classification

3.2.1 PHASES DE PRETRAITEMENT

Tous prétraitements chimiques pour revêtements (peinture liquide ou poudre) doivent comprendre une étape de dérochage (attaque) en une ou plusieurs phases.

~~Cette étape de dérochage consiste en une ou plusieurs phases, la dernière phase avant la couche de conversion étant toujours une phase acide.~~

Il y a plusieurs types de prétraitement :

▪ **Type A : attaque acide**

- Type A1: dérochage simple à l'acide
- Type A2 : double dérochage acide + acide

▪ **Type AA : double attaque**

- Type AA1: dérochage alcalin + dérochage acide
- Type AA2: dérochage acide + dérochage alcalin + dérochage acide

La mesure du taux d'attaque se fait par différence des masses d'un échantillon test avant et après la phase de dérochage. Si le prélèvement est impossible, la méthode de contrôle du taux d'attaque sera définie en accord avec le Licencié Général, ou directement avec QUALICOAT dans les pays où il n'y a pas de licencié général. Dans le cas d'une nouvelle chaîne de traitement, la ligne devra être aménagée pour permettre le prélèvement à chaque étape.

Le taux d'attaque est contrôlé sur des profilés en alliage AA6060 ou AA6063. Si la production principale de la ligne de laquage est réalisée sur des produits laminés ou sur des alliages autres que AA6060 ou AA6063, l'inspecteur contrôlera le taux d'attaque sur les matériaux habituellement traités.

Le taux d'attaque n'est pas spécifié pour les produits laminés ou les accessoires de fonderie car il est facultatif sur ces produits.

Objet :

CLASSIFICATION DES TAUX D'ATTAQUE

Deux prétraitements préliminaires sont définis :

a) Prétraitement standard (obligatoire)

Le taux d'attaque doit atteindre au minimum 1.0 g/m².

b) Prétraitement amélioré (nécessaire pour obtenir la mention SEASIDE)

~~Le taux d'attaque total doit être d'au moins 2.0 g/m².~~

~~Les procédés suivants comprendront~~ Ce prétraitement intègre un dégraissage soit lors d'une étape indépendante soit lors d'une étape combinée dégraissage/dérochage.

Le taux d'attaque total doit atteindre au minimum 2.0 g/m².

Pour le type AA (double attaque) le taux d'attaque de chacune de ces phases doit être d'au moins 0.5 g/m².

~~* Type A : attaque acide~~

~~• Type A1: dérochage simple à l'acide~~

~~• Type A2: double dérochage acide + acide~~

~~* Type AA : double attaque~~

~~• Type AA1: attaque alcaline* et attaque acide*~~

~~• Type AA2: attaque acide + attaque alcaline* et attaque acide*~~

~~* Ces phases doivent atteindre au minimum 0.5 g/m².~~

Les laqueurs qui souhaitent obtenir la mention SEASIDE sur leur certificat de licence doivent en faire la demande au Licencié Général ou directement à QUALICOAT dans les pays où il n'y a pas de Licencié Général.